

Terres d'Horizon

N°67 - juin 2016

LE BULLETIN BIMENSUEL D'INFORMATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES

S
o
m
m
a
i
r
e

P. 2-3 Actualités

- Le bureau de la Chambre d'agriculture à Saint Etienne-de-Tinée
- La Coopérative agricole de Nice se modernise
- Plaine du Var : un atelier participatif sur le foncier agricole
- Bonson : d'un projet oléicole à l'installation

P. 4 Partenariat

- Maison de pays : point d'étape
- Le PNR protège son patrimoine et restaure ses restanques

P. 5 Focus sur ...

- Le Cropsav végétal

P.6-7 Economie

- Campagne fraise
- Bilan de la campagne oléicole

P. 8-9 Le dossier du mois

- 40 ans d'héliportage

P. 10 La formation du mois

- Devenez maître exploitant

P. 11 Rencontres avec ...

- La Codea
- Le Gédar du Haut Var

P. 12 Agenda

- Bout de foncier
- Erratum : le forfait agricole : ce qui change

**Encore plus d'actualités
sur le site des Chambres en PACA
www.paca.chambres-agriculture.fr**

L'édito du Président

Classement des cours d'eau : soyez très vigilants !

L'Etat a lancé une consultation préalable au classement des cours d'eau du département. Celle-ci a pris beaucoup de retard du fait des inondations de l'automne dernier. L'objectif est que des vallons, où ne coulent pas de ruisseaux réguliers, ne soient pas classés abusivement en cours d'eau. Sinon cela imposera à l'agriculteur qu'il demande des autorisations pour intervenir sur la zone. Ce zonage pourra également remettre en cause des aménagements existants (serres, hangars, planches, prés de fauche ...).

Des délais extrêmement courts pour réagir :

l'administration prévoit de clore la consultation fin juin 2016. La Chambre d'agriculture et le syndicalisme vont envoyer un courrier d'information à tous les agriculteurs avec un lien sur les cartes proposées par l'administration afin de repérer les éventuelles erreurs de cartographie. Le réseau syndical va également se mobiliser pour faire le point sur chaque bassin versant. Des réunions par grands bassins sont en cours d'organisation : une réunion sur la basse vallée de la Siagne a eu lieu, d'autres seront programmées sur la basse vallée du Var, les vallées du Loup et de la Cagne et la vallée du Paillon.

L'ensemble des remontées feront l'objet de visites communes avec l'administration pour statuer.

Nous faisons notre possible pour allonger les délais de consultation et nous comptons sur votre réactivité.

Michel Dessus

Un conseiller technique de la Chambre peut vous aider pour identifier les cours d'eau «réels» des cours d'eau «théoriques». sur rendez-vous - 04 93 18 45 00



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Terres d'Horizon

Bulletin bimensuel d'information n° 67
Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes
MIN fleurs 17 - box 85
06296 Nice cedex 3
Tél : 04 93 18 45 00
Fax : 04 93 17 64 04

Directeur de publication : Michel Dessus
Comité de rédaction : Chantal Bagnato,
Jean Philippe Frère, Xavier Worbe, Sandrine Suissa
E-mail : ca06@alpes-maritimes.chambagri.fr
Site : www.chambre-agriculture06.fr
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1962-2899



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALPES-MARITIMES

Le bureau de la Chambre d'agriculture à la rencontre des agriculteurs de la Tinée



C'est au coeur de la Tinée que le bureau de la Chambre d'agriculture s'est réuni le 18 mai, très bien accueilli par la municipalité de Saint-Etienne-de-Tinée.

Après une matinée consacrée à l'étude des dossiers d'actualité, les membres du bureau ont été rejoints par Véronique Laurent-Albesa, Sous-Préfète Nice-Montagne des Alpes-Maritimes puis par les agriculteurs de la vallée, invités à venir échanger.

Les sujets évoqués par les agriculteurs concernent principalement les questions liées à l'élevage : les paiements de la PAC, la prédation du loup, l'abattoir de Puget-Théniers, les pâturages et les autorisations d'exploiter.



Bonson, d'un projet oléicole à l'installation



Félicitations à Xavier Geoffroy, jeune oléiculteur sélectionné par la mairie de Bonson pour entretenir et cultiver l'olivieraie communale.

La signature du bail rural, effectuée en mairie le mercredi 27 avril, fait suite aux travaux conduits conjointement par la Métropole et les services de la Chambre d'agriculture en 2014 et 2015.

En effet, la Chambre d'agriculture a été missionnée pour rédiger le cahier des charges, diffuser l'offre d'installation et analyser les dossiers de candidature. Michel Dessus, Jérôme Coche et Jean-Philippe Frère ont représenté la Chambre d'agriculture au jury de sélection des candidats aux côtés de la mairie et de la Métropole Nice Côte d'azur.

Nous souhaitons bonne chance à Xavier Geoffroy dans la remise en culture de cette magnifique olivieraie qui constitue un élément patrimonial important pour le village.

Elus référents : Jérôme Coche
Votre interlocuteur à la CA :
Estelle Pernot

Installation

Les projets DJA

Quatre demandes de DJA ont été présentées lors de la CDOA du 31 mai 2016 :

- 2 en GAEC en maraîchage, oléiculture, poules pondeuses, en bio à Carros
- 1 en caprin fromager, maraîchage en bio à St Martin-Vésubie
- 1 en maraîchage, poules pondeuses en bio à la Brigue



Serge Amorotti, Président de la Coopérative agricole de Nice



L'entrepôt de 1000 m² permettra une meilleure circulation des flux



Les produits du terroir, un nouveau rayon dans l'espace de vente.

A noter dans votre agenda !

La coopérative a fêté l'inauguration des nouveaux bâtiments les **17 et 18 juin 2016**.

- Le 17 juin : une journée dédiée aux professionnels, avec la présence de fournisseurs, de démonstrations de matériels et de mini conférences de 8h30 à 17h00
- Le 18 juin : une journée pour le grand public où de nombreuses animations ont ponctué la journée de 10h00 à 18h00

Elu référent : Serge Amorotti

La coopérative agricole de Nice se modernise et se dynamise

La coopérative agricole de Nice a été créée en 1934. Elle emploie aujourd'hui 20 salariés et est gérée par 14 administrateurs. Son chiffre d'affaires annuel s'élève à 6 millions d'euros, ce qui en fait la plus grosse coopérative agricole du département.

70 % des clients sont des professionnels agricoles.

Son siège social, situé sur la RN 6202, comprend une annexe de dépôt à Carros. Cette annexe est aujourd'hui en pleine ébullition avec la rénovation d'un entrepôt de 1000 m². Il comprendra en plus, une salle de réunion d'une capacité de 40 personnes ouverte aux organismes agricoles et une chambre froide.

Cet entrepôt doit permettre une gestion des flux facilitée, avec une prise de marchandise encore plus efficace et un temps d'attente limité.

«Nous voulons davantage professionnaliser notre coopérative et offrir à nos clients un service de qualité et de proximité», explique Serge Amorotti, Président de la Coopérative. «Nous avons débuté nos travaux il y a 2 ans : le point de vente (2000 m²) a été complètement refait et repensé pour mettre en avant nos 45 000 références et pour rendre l'espace plus accueillant pour nos clients. Notre atelier mécanique est monté en puissance. Nos 4 mécaniciens suffisent à peine!

Nous avons créé un nouvel espace «produits locaux» que nous souhaitons développer, en lien avec les agriculteurs. Ce rayon est un véritable lien entre les producteurs et le consommateur qui recherche, en venant à la coopérative, des produits de qualité. Notre rayon «apicole» est une référence dans le département par l'étendue de notre gamme.

Toute l'équipe de la coopérative est fière d'avoir mené à terme ce grand projet (plus de 2 millions d'investissements et près de 10 ans de réflexion). Il montre notre dynamisme, notre volonté de grandir ensemble et de s'ouvrir vers le non agricole (amateurs et consommateurs). Au nom du conseil d'administration, je remercie le travail accompli par nos collaborateurs.

Nous développons notre coopérative parce qu'il y a de la demande locale. Mais chaque coopérative a sa place dans le département. Notre philosophie est de conserver le maillage des coopératives dans le département. Le service de proximité, pour les agriculteurs, est notre intérêt à tous».

propos recueillis par Sandrine Suissa

Plaine du Var Atelier participatif sur le foncier agricole



La Chambre d'agriculture est intervenue à la demande de l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine du Var pour animer un atelier participatif sur le thème de l'optimisation du foncier agricole, dans le cadre de leur Comité Permanent de Concertation (CPC), le 20 avril.

L'atelier a permis aux participants d'échanger sur la thématique du foncier agricole : sa préservation et la reconquête de friches.

Les participants ont pu échanger sur les actions menées dans le cadre du partenariat engagé pour l'agriculture entre la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, l'EPA Plaine du Var, la Métropole Nice Côte d'Azur, la région PACA et le Département.

Cet atelier a été très positif pour les participants, conséquence du dialogue constructif instauré, comme l'ont souligné les membres du CPC en fin d'atelier.

Les prochains ateliers du CPC organisés par l'EPA Plaine du Var porteront sur d'autres thèmes comme le patrimoine paysager.

**Elus référents : Michel Dessus
Chantal Bagnato
Votre interlocuteur à la CA :
Marion Bourgeois**

Partenariat

Maison de pays : un projet qui se structure



L'ouverture de la Maison de Pays métropolitaine qui sera située à Nice, le long de la coulée verte (34 boulevard Jean Jaures), est prévue fin d'année 2016. Un espace de vente de produits locaux, agricoles et artisanaux, sera mis à disposition des producteurs métropolitains.

Dans le cadre de sa convention de partenariat avec la Métropole Nice Côte d'Azur, la Chambre d'agriculture accompagne les producteurs fermiers intéressés pour s'organiser dans la mise en place et la gestion du futur espace de vente.

Un « groupe pilote » de huit producteurs s'est constitué début 2016 pour prendre en main le projet et travailler plus particulièrement sur les aspects juridiques, économiques, la gestion de la vie du groupe...

Une rencontre entre ce groupe pilote et la vingtaine d'autres producteurs intéressés pour proposer leurs produits à la vente s'est tenue le 28 avril. Elle a permis de mieux faire connaissance et de discuter des orientations prises. Les artisans se mobilisent également de leur côté, accompagnés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes.

En parallèle de l'avancée des réflexions sur la gestion de l'espace de vente, la Métropole Nice Côte d'Azur travaille actuellement sur l'aménagement du local. Elle est venue présenter aux agriculteurs et aux artisans l'avancée des travaux et les principes de l'aménagement du local le 2 mai. La façade extérieure sera requalifiée prochainement selon les prescriptions des architectes des Bâtiments de France. Le local représente une surface de 150 m² répartie sur 2 étages. L'aménagement intérieur évoquera les différents territoires métropolitains : un espace « littoral », un espace « montagne » et un espace « moyen pays » donnant envie de partir à la découverte du territoire. Une visite du local a été proposée au groupe pilote agriculteurs et aux artisans avant le début des travaux.

Le projet avance à grand pas. Il constitue une véritable opportunité pour les producteurs de développer leur vente sur Nice et de bénéficier de retombées économiques sur leur territoire à travers la promotion qui sera faite des terroirs de la Métropole : le littoral niçois, le moyen pays, les vallées de montagne.

Elu référent : Jean-Philippe Frère

Votre interlocuteur à la CA : Angélyke Doucey

Installation :

Valbonne lance son appel à candidature

La Chambre d'agriculture accompagne la commune de Valbonne dans sa recherche d'un agriculteur en élevage caprin fromager.

L'appel à candidature est en ligne sur notre site internet www.paca.chambres-agriculture.fr dans la rubrique « futur agriculteur ».

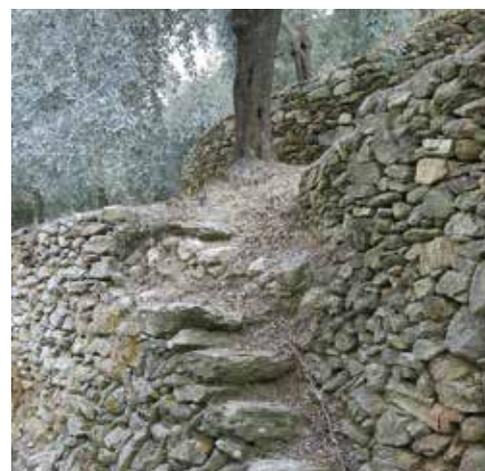
Contact : Estelle Pernot - 04 97 25 76 49
epernot@alpes-maritimes.chambagri.fr

Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur restaure ses restanques

Depuis 2011, le PNR, le Pays de Grasse et la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis sensibilisent le grand public à l'intérêt de la préservation des restanques.

A ce titre, des chantiers pédagogiques d'initiation et de perfectionnement à la technique de la pierre sèche, encadrés par un murailleur professionnel, sont gratuitement organisés pour les particuliers sur des propriétés communales.

Tout au long de l'année 2016, 22 chantiers, répartis des zones littorales jusqu'aux Préalpes, sont proposés et présentent chacun un intérêt particulier (intérêt paysager, soutènement d'un chemin communal, mur d'une terrasse de culture plantée en olivier, ...).



Réhabilitation d'un terrain et installation à Carros

L'un de ces chantiers aura lieu le 2 juillet, à Carros, sur l'installation communale de la Cavagno. Il s'agit d'un terrain exploité par deux agriculteurs en cours d'installation, Raphaël Balestra et Nicolas Lassauque. Ils ont été retenus suite à l'appel à candidature de la ville de Carros qui souhaite développer l'agriculture sur ses terrains communaux. La Chambre d'agriculture, la commune et la Métropole Nice Côte d'Azur ont travaillé ensemble sur ce dossier.

Les deux agriculteurs ont présenté leur projet à la CDOA du 30 mai 2016 pour obtenir une Dotation Jeune Agriculteur. Le GAEC mettra en valeur une production de culture maraîchère diversifiée sous serre (1400 m²) et de plein champ (8 600 m²). Un complément est réalisé avec de l'huile d'olive (7 000 m² d'oliviers) et un atelier de poules pondeuses.

Programme des chantiers, rendez-vous sur le site du PNR.

Elus référents : Bruno Gabelier & Jérôme Coche

Votre interlocuteur à la CA : Estelle Pernot

Le CROPSAV¹ s'est réuni en préfecture de région à Marseille le 29 mars dernier.

A l'ordre du jour, de nombreux sujets importants pour la filière végétale : la flavescence dorée de la vigne, le projet d'arrêté préfectoral fixant les mesures destinées à préserver les lieux et établissements accueillant des personnes vulnérables du risque d'exposition aux produits phytopharmaceutiques et les nouveaux foyers de la bactérie *Xylella fastidiosa*, souche multiplex en PACA.

¹ Comité Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Végétale

La flavescence dorée de la vigne

Elle est à l'origine de pertes de récoltes importantes et a des conséquences irrémédiables sur la pérennité du vignoble. Il s'agit d'un phytoplasme qui se développe par la plante transmis et par une cicadelle (*Scaphoideus titanus*). La présence de la maladie doit être confirmée par un test officiel en laboratoire, la lutte en raison de ses graves conséquences est obligatoire et réglementée.

Depuis 2014, on observe une extension du fléau dans les départements du Vaucluse, des Bouches du Rhône et du Var. En 2015, on a noté une augmentation régulière et importante du nombre de parcelles et de souches atteintes. Dans les Alpes-Maritimes, la flavescence dorée n'est pas présente.

Un plan de lutte obligatoire a été mis en place depuis plusieurs années. Il oblige à une surveillance générale du vignoble :

- Forte mobilisation sur le terrain tout au long de l'année.
- Taux de surveillance important des vignobles.
- Moyens financiers exceptionnels.
- Surveillance de l'environnement des foyers.
- Contrôle des vignes mères de greffons.
- Traitements insecticides obligatoires.

En 2015, sur les trois départements atteints, une prospection et une surveillance fine ont été réalisées sur près de 18 000 hectares représentant près de 1 900 analyses officielles.

Produits phytosanitaires : projet d'arrêté préfectoral

L'arrêté prévoit de mettre en place des mesures de protection pour les personnes vulnérables se trouvant dans les hôpitaux, les maisons de santé, de réadaptation, établissements accueillant des personnes âgées, handicapées, écoles, crèches, garderies, centres de loisirs, aires de jeux, parcs et jardins publics. Si l'arrêté est acté, il conviendra alors de respecter les distances minimales adaptées en deçà desquelles il sera interdit d'utiliser des produits phytopharmaceutiques :

- 50 mètres pour l'arboriculture.
- 20 mètres pour la viticulture.
- 10 mètres pour les cultures basses, dont le maraîchage.

Ces distances pourront être réduites et ramenées à 10 mètres si des mesures de protection adaptées sont mises en place permettant de protéger les personnes vulnérables.

Exemple de mesures de protection adaptées :

- S'engager à traiter en dehors de la présence de personnes vulnérables.
- Mettre en place des haies anti dérives entre la parcelle traitée et l'établissement.
- Utiliser des moyens matériels permettant de diminuer le risque de dérive de la pulvérisation.

Pour conclure, des mesures de protection physique devront obligatoirement être mises en place par tout responsable de nouvelles constructions d'un établissement accueillant des personnes vulnérables.

Les représentants de la profession n'ont pas souhaité voter cet arrêté,

indiquant à l'administration que les exploitants agricoles sont des personnes responsables et que la multiplication des mesures n'étaient pas une bonne chose pour la profession. Ils ont profité aussi de la réunion avec l'administration pour s'insurger sur le retrait de nombreuses matières actives notamment dans le cadre de la lutte contre la mouche *Drosophila suzukii*. Certaines productions pourraient même ne pas avoir de rendements cette année, notamment les cerises et divers fruits rouges.

Point sur les foyers de la bactérie *Xylella fastidiosa*

De nouveaux foyers de la souche multiplex en PACA sont apparus au cours des dernières semaines, plus particulièrement dans les Alpes-Maritimes sur les communes de Nice, Villeneuve-Loubet, Mandelieu la Napoule et Saint-Laurent-du-Var.

Dans cette dernière commune, la présence de la bactérie a été observée non plus sur polygales mais sur un spartier à feuilles de joncs (*spartium junceum*).

La réglementation ne change pas et la cartographie des zones infectées a été présentée.

Un CROPSAV spécial *Xylella fastidiosa* devrait avoir lieu en juin présentant le compte rendu et les conclusions de la commission européenne concernant le traitement des foyers d'éradication de la bactérie de la France en PACA.

Elu référent : Michel Dessus
Votre interlocuteur à la CA : Serge Graverol



Dans un contexte peu favorable, la fraise niçoise maintient ses positions

En France, une demande croissante de fraises et une récolte généreuse ont permis une bonne croissance de ce marché. Ce printemps 2016 est marqué par un début d'année favorable.

La campagne nationale a commencé avec environ 15 jours d'avance. Le temps frais de la fin avril et un manque de soleil, avec de forte pluviométrie, a ralenti la production. «La consommation de ce produit très météo-sensible manque de dynamisme» selon France Agri Mer.

Une concurrence internationale inégale

Les prix de ce début de saison se situent sous leur valeur de 2015 et en deçà de la moyenne quinquennale (Agreste du 23 avril). Sur le marché national, depuis le début de l'année, les importations cumulées augmentent de 46 %, principalement d'Espagne et du Maroc, en hausse respectivement de 58 % et de 18%. Le déficit commercial se creuse.

En effet, l'Espagne, premier fournisseur du marché français de fraises, et le Maroc, avec des coûts de main d'œuvre «défiant toute concurrence française», (pour information une cueilleuse marocaine est payée 0.66 €/heure...) disposent d'un atout économique majeur.

Quand on sait que le Maroc prévoit d'accroître ses surfaces de 43 % d'ici 2020, cette concurrence n'est pas prête de s'arrêter !

A titre d'information, les premières fraises françaises se vendaient sur les étals parisiens autour de 16 € le kilogramme quand les marocaines l'étaient, elles, à 4.50 €. Cette pression extérieure empêche les prix locaux de croître quand les charges des exploitations continuent d'augmenter...

La production française

Globalement les surfaces françaises sont en léger repli du fait de la baisse significative des surfaces des Pays de Loire, l'une des rares régions françaises où la production plein air

est fortement dominante. A l'inverse, les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées fortement « serristes » voient leurs surfaces progresser. La fraise hors-sol représente ainsi 40 % des surfaces aquitaines.

Deuxième bassin de production derrière cette région, les surfaces de la région PACA se maintiennent. Sa production totalise 28 % des volumes hexagonaux prévus. La production nationale est attendue, en 2016, autour de 57 000 tonnes (+3 % par rapport à la moyenne quinquennale).

Une production locale qui trouve son débouché

Dans les Alpes-Maritimes, depuis le début de la campagne, les prix se maintiennent, que ce soit pour la « fraise standard » (stable sur le MIN de Chateaufort et -2 % sur le MIN de Nice) ou la Gariguette (+1 % sur Chateaufort) ou la Mara des bois (0 % sur Nice).

Dans notre département, la part du débouché du MIN varie d'un producteur à l'autre mais reste prépondérante : de 60 à 90 % des ventes.

La saison avait bien démarré avec les températures clémentes du début d'année mais les coups de frais fin avril ont ralenti la production.

La stabilité des prix s'explique par les efforts réalisés sur la qualité et la fidélisation de la clientèle.

Le marché niçois est équilibré mais les producteurs niçois sont aussi peu nombreux. La demande locale est ainsi approvisionnée. Sur les marchés de vente directe, le prix des fraises est lui stable.

Elu référent : Jean-Pierre Clérissi
Votre interlocuteur à la CA : Philippe Perrot

Bilan de campagne oléicole 2015/2016



Après deux campagnes difficiles à plusieurs titres, la récolte 2015/2016 est enfin terminée pour tous les professionnels de l'olivier. L'occasion de faire un bilan de cette campagne et un point d'étape avec la suivante déjà engagée !

La saison oléicole 2015/2016, sans atteindre des records, s'inscrit résolument dans la normale. Après une belle floraison, la nouaison a été correcte et nous n'avons pas eu à déplorer de chutes massives des fruits, au-delà de la chute physiologique courante de début d'été. La pression de la mouche de l'olive a pu être maîtrisée. Les fruits étant globalement sains, ils ont bien résisté à l'abscission. Certaines parcelles ont présenté une charge très hétérogène d'un arbre à son voisin, sans explication technique ou météorologique évidente (arrière-pays est niçois et Roya notamment). Les conditions météorologiques ont été favorables tout au long de la récolte.

Côté maturité, la tendance était à la précocité comme en 2014/2015. La campagne AOP a ouvert officiellement ses portes le 2 novembre 2015 et de belles cuvées d'huile d'olive ont été obtenues : fruité intense et harmonieux, riche en arômes typiques (amande, artichaut...), structure de caractère avec des notes d'ardence et parfois d'amertume élevées. Le rendement moyen en huile sur toute la saison s'établit autour de 19 %.

Malgré la belle charge dominante, le calibre des olives a été exceptionnellement important pour la variété caillietier y compris en vergers au sec (la moyenne pour 2015/2016 s'établit à 49 fruits/hectogramme contre 57 fruits/hectogramme en moyenne sur ces 6 dernières saisons). Même si les fruits ont commencé à tourner en couleur très tôt à l'automne, la coloration a marqué un « stop » obligeant à attendre avant la pleine véraison ! Les proportions d'olives destinées à la table sont satisfaisantes.

Cette année, la Chambre d'agriculture et le Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nice remettent en place le Concours Oléicole Départemental des AOP huiles et olive de

Nice. Il a lieu le 15 juin 2016, au restaurant Lou Fassum, à Grasse.

Les difficultés rencontrées par la filière oléicole en 2014/2015 (année noire avec, tour à tour, chute physiologique et dessèchement apical du fruit, pression historique de mouche de l'olive, dalmaticose, brunissement et aléas climatiques) et sectoriellement en 2013/2014 (avec de violentes grêles mi-octobre et début novembre) ne sont pas pour autant oubliées. La Chambre d'agriculture a constitué un dossier technique relatif à ces problèmes, en appui du syndicalisme agricole, pour solliciter une enveloppe d'aide pour les cotisations MSA qui permettrait de soulager les oléiculteurs en difficulté. Il a été remis au préfet en mai.

Dans ce contexte, la Chambre d'agriculture a réalisé une note technique pour venir en appui au dossier de demande d'autorisation exceptionnelle du diméthoate à 120 jours (AMM provisoire), déposé par l'interprofession AFIDOL auprès de la DGAL, sans conclusion rendue à ce jour... Notre structure œuvre à travers différents projets d'expérimentation et de conseil, à la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires. Elle poursuivra cet engagement pour l'environnement et la santé de tous, y compris des producteurs. Elle n'en oublie pas moins les réalités technico-économiques auxquels ils sont confrontés et la situation de pression de mouche de l'olive qui s'annonce délicate à gérer cette saison.

Pour faire le point sur les solutions à disposition et les stratégies à mettre en œuvre pour lutter contre la mouche de l'olive, en agriculture biologique et raisonnée, la Chambre d'agriculture a organisé une journée technique le 6 juin 2016.

	huile d'olive revendiquée (kg)	olive de table revendiquée (kg)	pâte d'olive revendiquée (kg)
2014/2015	7 568	4 135	1 025
2013/2014	30 477	20 801	3 885
2012/2013	30 923	12 277	3 598
2011/2012	24 336	17 485	2 325

Quantité de produits mis en marché en AOP (source SION/Qualisud)



Protection contre la mouche de l'olive

Après l'absence de froid et la présence de mouches de l'olive adultes dans les pièges ce printemps, la saison à venir s'annonce difficile et on peut craindre des vols précoces et importants du ravageur. Les dernières récoltes, effectuées fin avril, ont d'ailleurs été sévèrement touchées par des piqûres récentes dues à la mouche avec présence de larves dans les fruits.

Le diméthoate : c'est fini !

Depuis le 1^{er} février 2016, le diméthoate (DIMATE BF 400, DANADIM PROGRESS, DANADIM SUPER et ROGOR PLUS) n'est plus autorisé ni à la vente et à la distribution, ni le stockage ou l'utilisation des stocks existants.

En clair, cela signifie que depuis le 1^{er} février 2016, c'est un PPNU (Produit Phytosanitaire Non Utilisable) dont l'usage n'est plus autorisé et qui doit être éliminé.

Elu référent : Jean-Philippe Frère
Votre interlocuteur à la CA : Maud Damiens

Dossier du mois



1976 - 2016 : 40 ans d'héliportage au service des éleveurs

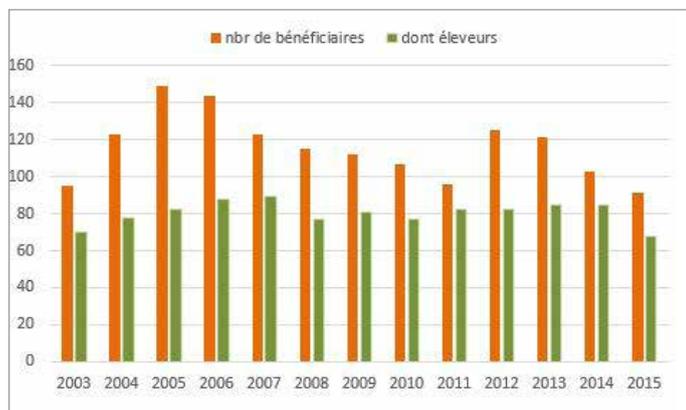
C'est en 1976 que pour la première fois en France, l'héliportage de sel et de matériaux a été organisé à l'échelle d'un département. La Chambre d'agriculture constate alors que la très grande majorité des alpages n'est desservie par aucune voie carrossable et que l'approvisionnement en sel pour les animaux et en nourriture pour les bergers constituait une corvée particulièrement pénible. Elle décide d'organiser une campagne d'héliportage qui, 40 ans plus tard, perdure encore.

Le résultat est immédiat : moins de pénibilité, une livraison rapide des denrées et des matériaux, pour un coût supportable pour les éleveurs grâce au soutien indéfectible du Conseil régional PACA et du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

L'héliportage permet aussi l'acheminement de matériaux de construction de cabane et la redescente des déchets de l'estive précédente. Les besoins se sont accentués au cours des 20 dernières années avec la présence des chiens de protection des troupeaux contre la prédation du loup. Il faut alors penser à l'héliportage des 300 kg de croquettes nécessaires pour les 4 mois d'estive ! Une charge supplémentaire supportée par les éleveurs liée à la présence du loup

Le 29 juin, au hameau de Roya, sur la commune de Saint-Etienne-de-Tinée, les membres de la Chambre d'agriculture marqueront le quarantième anniversaire du premier héliportage à laquelle seront associés les éleveurs des vallées et les personnalités qui soutiennent cette action.

L'héliportage en quelques chiffres



Bénéficiaires¹

80 Eleveurs : 180 à 200 rotations
20 Particuliers : 30 rotations

Aspects techniques

33 points d'envol sur 4 jours
charge maximale : 850 kg

Aspect financier¹

Budget de la campagne : 50 000 €
Coût de la minute de vol : 30 €
Coût pour l'éleveur : 110 € / rotation

¹ données 2015

Le saviez-vous ?

Le poids de la charge à héliporter dépend de la température et de l'altitude.

Au niveau de la mer, l'hélicoptère supporte l'équivalent de son poids (1300 kg). A 3 000 mètres à 10 °C, il ne peut supporter que 690 kg.

Une question liée à l'organisation de l'héliportage 2016?
Contactez Benoît Esmengiaud
04 97 25 76 54 - 06 28 79 67 56

Elus référents : Katia Bailet et Jean-Pierre Cavallo
Votre interlocuteur à la CA : Benoît Esmengiaud

Une opération minutieuse qui requiert précision et efficacité !

- ↓ fin de l'année : demande de financement au Conseil régional et au Conseil départemental pour la campagne à venir
- ↳ Mars-avril : Rédaction du cahier des charges et des documents administratifs et lancement de l'appel d'offre, sélection du prestataire
- ↳ 1ère semaine de juin : réunions de préparation dans les vallées : Guillaumes, St Etienne de Tinée, Roquebillière, Fontan.
 - déterminer les besoins des éleveurs et estimer le nombre de rotations par éleveur
 - nommer et planifier les lieux de dépose aux cabanes
 - chaque bénéficiaire récupère le matériel : sac, sangle, manille

- ↓ de J-30 à J-15 : un travail minutieux de cartographie (carte au 1/25 000ème et carte aérienne) où chaque rotation est reportée pour préparer le plan de vol du pilote.
Détermination des points de rendez-vous

Pour ne pas alourdir l'hélicoptère, le pilote est seul à bord pendant les rotations. Son plan de vol doit donc être très précis. Il est en contact radio permanent avec notre conseiller qui le dirige, lui indique les points remarquables afin qu'il se repère. Il ne s'agit pas de déposer la charge au mauvais endroit !

✱ **28 - 29 - 30 juin 2016**
40ème campagne d'héliportage !



14 ans d'héliportage par notre conseiller, Benoît Esmengiaud

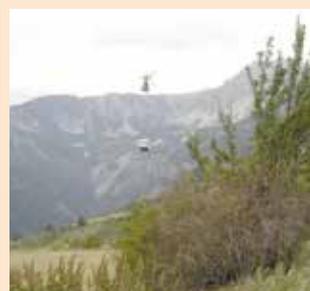
✱ **L'héliportage est un ballet qui doit être parfaitement orchestré. Chaque charge doit atterrir au bon endroit, au bon moment.** ✱



2007, un orage de grêle s'abat sur la cime de l'Aspre, à 11 heures, à Saint Martin d'Entraunes. Nous sommes obligés d'interrompre la mission et trouvons refuge à la cabane pastorale de Didier Trigance qui a pris ses quartiers d'été avec sa famille.



2015, à Sauze, en attente du permis de validation pour la construction d'une cabane pastorale, les bergers passeront l'estive dans les caravanes.



2010, héliportage de la cabane pastorale de la Rocca Rousse sur la commune de Bélvédère. 7 rotations seront nécessaires.



2011, alors que nous faisons nos rotations, un hélicoptère de la compagnie réalise un tournage pour «des racines et des ailes». Il viendra nous prêter main forte en fin de matinée. Les deux hélicoptères effectueront 25 rotations pour la construction de la cabane du groupement pastoral de l'Aspre.



2014, à Castérino, en urgence, nous sommes appelés pour évacuer un taureau. L'animal est couché depuis 2 jours. Le berger me contacte pour organiser le sauvetage du taureau épuisé. Avant l'hélicoptage, les pompiers anesthésient l'animal. Il est ensuite ramené sur une voie carrossable à 800 mètres en amont où l'attend une bétailière. Le taureau s'est bien remis de son «héliportage salvateur» !



La formation du mois

Devenir maître exploitant pour renouveler les générations agricoles



Dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'installation à l'agriculture, les jeunes en parcours d'installation doivent mettre en place un processus de formation dénommé « plan de professionnalisation personnalisé (PPP) ». Il s'agit de réaliser un plan de formations de longues ou de courtes durées, qui permet au jeune de consolider ses compétences en adéquation avec son projet.

Le centre d'élaboration des PPP des Alpes-Maritimes constate, chaque année, un manque de stages en exploitation, faute de maîtres exploitants dans le département. «Auparavant, chaque jeune devait réaliser un stage en exploitation pendant 6 mois et à au moins 75 kilomètres de chez lui», souligne Sandrine Suissa, du CEPPP des Alpes-Maritimes. Aujourd'hui, seul 4 stages peuvent être prescrits sur la vingtaine de plans réalisés par an. C'est dommage car les stages en exploitation sont vraiment un plus pour le futur agriculteur et

le maître exploitant prend souvent à coeur son rôle de «parrain».

Etre maître exploitant, c'est être un exemple et une référence pour le futur agriculteur !

Les stages en exploitation doivent être réalisés avec un encadrement approprié et chez des chefs d'exploitation agréés. Un certain nombre de critères sont obligatoires et définis légalement.

- Le maître exploitant responsable de l'exploitation doit exercer son activité depuis plus de 4 ans. Un salarié peut exceptionnellement être agréé comme maître exploitant s'il participe aux travaux de manière effective et permanente dans l'exploitation. Il doit avoir une réelle responsabilité dans la gestion du domaine.
- L'équipement de l'exploitation, les techniques utilisées, les conditions d'accueil, de travail, d'hygiène et de sécurité sont conformes à la réglementation.
- Les conditions d'accueil prennent en considération non seulement les conditions matérielles d'accueil du jeune sur l'exploitation, mais aussi la qualité de l'encadrement et du suivi du jeune par le maître exploitant.
- Le maître exploitant doit tenir une comptabilité de gestion.
- Il ne doit pas faire l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, ou être engagé dans une procédure « agriculteur en difficulté ».
- Le fonctionnement de l'exploitation ne doit pas être assuré par l'emploi successif de stagiaires. De plus il ne doit pas y avoir eu de licenciement économique de salarié dans les 6 mois précédents.
- Toute démarche de publicité dans des journaux agricoles ou autres faisant référence à l'agrément de maître exploitant pour recruter un stagiaire est interdite.
- Le maître exploitant doit avoir participé à une formation comportant obligatoirement une information sur la législation du travail, les conditions d'hygiène et de sécurité.

Vous êtes installés depuis plus de 4 ans, devenez maître exploitant !

La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes et les Jeunes Agriculteurs proposent la formation intitulée «Maître exploitant».

Modalités pratiques

Date : mercredi 29 juin 2016

Horaires : de 9 heures à 17 heures

Lieu : Chambre d'agriculture, MIN Fleurs – Nice. Contact : Serge Graverol - 04 93 18 45 41

mail : sgraverol@alpes-maritimes.chambagri.fr

Retrouvez toutes nos formations
www.chambre-agriculture.06.fr

**Piloter votre entreprise
Optimiser vos pratiques
Commercialiser & communiquer**

et découvrez nos nouvelles
formations !

Elue référente : Chantal Bagnato

Vos interlocuteurs à la Ca06 : Serge Graverol & Nathalie Hellé

Rencontres avec

La CODEA une structure pionnière au service de la protection biologique intégrée

En 1988, les producteurs de tomates des Alpes-Maritimes décident de créer une coopérative d'élevage d'*Encarsia formosa*, parasite de l'aleurode des serres.

Cette structure s'installe sur l'actuel site du CREAT pour élever et distribuer les feuilles de tomate parasitées destinées aux cultures de tomates de la vallée du Var et de la Siagne.

Une collaboration avec l'INRA permet le transfert de technologie nécessaire à la mise en place de la serre d'élevage.

La coopérative, fruit de l'association de la recherche (INRA) et du développement agricole (Chambre d'agriculture) répond de façon pragmatique aux problèmes techniques des agriculteurs. Elle est la première structure de France à associer les compétences de recherche, technique d'élevage, distribution et assistance technique auprès des agriculteurs.

Dessociétés privées prennent ensuite le relai et commercialisent directement un grand nombre de prédateurs et parasites.

La Codea s'adapte et se transforme en structure d'approvisionnement pour des entreprises du secteur marchand. Ses missions d'intérêts collectifs demeurent, puisque la coopérative a toujours comme objectif d'accompagner et développer la PBI chez les agriculteurs.

Le travail ne manque pas avec la prolifération du risque d'invasion de nouveaux parasites sur nos cultures. L'aleurode véritable fléau des années 80 aujourd'hui maîtrisé par la PBI, est remplacé par le Thrips *Francklinella* dans les années 2000 et *Tutta absoluta* ces dernières années.

Elus référents : Jean-Pierre Clérissi & Yann Vidal



3 questions à Jean-Pierre Clérissi, Président de la CODEA

Qu'elle est l'origine de votre engagement dans la CODEA ?

C'est surtout la présence de nouveaux ravageurs qui m'ont fait penser que nous avons besoin d'outils collectifs pour réagir rapidement et regrouper l'ensemble des structures capables de répondre à un problème nouveau, qui en deux ou trois ans, s'il n'est pas maîtrisé est susceptible de mettre à bas la production de notre département.

Vous contribuez à une réduction des pesticides ?

Bien entendu, aucun agriculteur ne traite avec plaisir ! Notre objectif demeure : une utilisation anecdotique des produits chimiques. Hélas les parasites ont toujours un coup d'avance sur les prédateurs.

Chaque fois qu'un nouveau parasite arrive sur nos cultures, il n'est pas accompagné par son ou ses prédateurs naturels. Il est donc obligatoire de répondre chimiquement, au moins le temps de trouver une stratégie d'équilibre naturel avec des lâchés de parasites ou parasitoïdes.



Le GEDAR Provence d'azur

L'Assemblée générale annuelle du GEDAR Provence d'azur a eu lieu mercredi 4 mai.

Une occasion pour les adhérents de faire le bilan de l'année écoulée, riche en événements. Le GEDAR a travaillé à la mise en place du marché paysan à Puget-Théniers qui a préfiguré le magasin de producteurs.

En 2016, l'objectif est de stabiliser le magasin de producteurs et de redynamiser les foires organisées par le groupement, en lien avec les écoles et les aînés ruraux, pour créer du lien entre les générations au travers de l'initiation au goût et à l'agriculture locale.

Un nouveau point de vente collectif dans le département, le magasin «Montagnes Paysannes»

Le nouveau magasin de producteurs de Puget-Théniers a été inauguré le 22 mai 2016.

Installé dans les locaux de l'ancienne maison de Pays, il est géré par le collectif "Montagnes Paysannes", qui regroupe des agriculteurs du Haut Var, des Alpes d'Azur et de l'Estéron.

Pour son démarrage, il sera ouvert le jeudi de 9h à 12h30, le vendredi de 16h à 19h, le samedi de 10h à 18h et le dimanche de 9h à 12h

Vos élus vous représentent

Avril

- 06 : Réunion en mairie de Vallauris avec les agriculteurs M. Dessus
- 07 : Groupement national interprofessionnel des semences et plants (Paris) M. Dessus
- 11 : Commission départementale de chasse et de la faune sauvage JP Frère, E. Faustin, G. Daissemin
- 11 : Parc National du Mercantour : groupe technique Prédation, avec la Sous-Préfète Nice-Montagne M. Dessus, K. Bailet, J.P. Cavallo
- 12 : bureau de la CA06
- 15 au 17 : Salon terroir Provence Côte d'Azur M. Dessus - J.P. Frère, J. Coche
- 17 : Réunion des délégués Safer
- 18 : Réunion des maires de la CASA «spécial agriculture» B. Gabelier
- 20 : Comité permanent de concertation de l'EPA M. Auda
- 21 : PLU de Roquefort les Pins J.P. Frère
- 25 : Assemblée générale de la Maison Régionale de l'Elevage K.

Bailet, J.P. Cavallo
27 : réunion maison de Pays J.P. Frère

Mai

- 03 : Comité technique Safer M. Dessus, J.P. Frère
- 05 au 8 : Exporose à Grasse M. Dessus
- 09 : Assemblée générale ADAAM J.P. Clérissi
- 10 : Assemblée générale du Gédar de la Tinée M. Dessus, C. Bagnato
- 11 : Rendez-vous avec la Sous-Préfète Nice Montagne M. Dessus
- 17 : Réunion d'informations et d'échanges sur la problématique du loup au ministère de l'Agriculture M. Dessus
- 18 : Bureau de la CA06 à Saint Etienne-de-Tinée
- 21 : Assemblée générale des lieutenants de l'ovélerie J.P. Frère
- 27 : Conseil d'administration de Parc National du Mercantour M. Dessus
- 31 : Réunion cartographie des cours d'eau à la DDTM J.P. Clérissi - F. Reynaud

Erratum

Forfait agricole, ce qui change

Malgré le soin que nous apportons à la rédaction de nos articles, une erreur s'est glissée dans notre précédent numéro dans l'article en page 8 «forfait agricole, ce qui change», dans l'exemple. Ci-dessous, l'exemple «pour tout comprendre», rectifié :

En 2018, vos recettes hors taxe s'élèvent à 88 000 €. Au titre des années 2016 et 2017, vos recettes hors taxe s'élevaient respectivement à 75 000 € et 73 000 €. Votre revenu imposable 2019 est égal à 78 666 €. (moyenne 2016-2017-2018).

Vous pouvez donc bien bénéficier du régime micro BA, même si une année est supérieure à 82 200 € et votre bénéfice imposable est de 10 226 € (78 666 diminué de l'abattement de 87 %).

Elu référent : Jean-Philippe Frère
Votre interlocuteur à la CA : Laura Ruiz

Rubrique "bouts de foncier"

Cultures de montagne, Saint Auban :

Un propriétaire privé propose la mise à disposition d'un terrain de montagne à St Auban (quartier les Défends), d'une superficie d'environ 1ha. Parcelle en friche, relativement plate. Accès facile. Réseau d'eau courante à proximité.
Contact : Estelle Pernot
04.97.25.76.49

Si vous êtes propriétaire de foncier disponible pour l'agriculture, contactez-nous pour diffuser gratuitement votre annonce sur notre site internet et sur le bulletin de la Chambre d'agriculture.



Le bon sens a de l'avenir

Agriculteurs

Vous avez de la trésorerie.
Avec DAT Agri, Floriagri
sécurisez-la.

www.ca-pca.fr/agriculteurs